

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Axel MARIN

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Déploiement de l'accord sur la prime dès 2022
--

Exposé des motifs :

La région Auvergne-Rhône-Alpes a dû attendre le décret n°2020-182 du 27/2/2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique pour enfin permettre que les agents d'Auvergne et les nouveaux agents puissent bénéficier de la même prime de fin d'année. C'est enfin un traitement équitable, qui répond à une inégalité de traitement depuis le début du mandat en 2016.

Nous remercions la mobilisation des syndicats décisive sur ce dossier. Néanmoins, l'exécutif régional a choisi de proroger la mise en œuvre de cette mesure d'équité en repoussant l'application de la prime de fin d'année à toutes et tous à partir de 2023. Cette prime devrait être appliquée dès 2022 comme proposé par l'intersyndicale.

Nous pensons que les agents régionaux qui ont montré toute leur implication durant cette période de crise sanitaire méritent que l'exécutif revienne sur cette décision unilatérale et accepte la proposition des représentants et représentantes du personnel. Ce serait un signe de réelle concertation et de reconnaissance du travail réalisé en Auvergne et par les nouveaux arrivants et nouvelles arrivantes.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 5M d'€	Chapitre 930 Sous-fonction 2 Rubrique 201
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 5M d'€	Chapitre 930 Sous-fonction 2 Rubrique 201
	- 5M d'€	Chapitre 930 Sous-fonction 2 Rubrique 202

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par David BUISSON

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Recréation du conseil d'action sociale pour les agents

Exposé des motifs :

Jusqu'en 2019, l'association des agents du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (OSCAR, devenu GAASPAR depuis) disposait d'une enveloppe de 150 000 € pour soutenir les agents en difficultés financières à travers le conseil d'action sociale (CAS). En collaboration avec les assistantes sociales réparties sur l'ensemble des départements, les membres du CAS (trois administrateurs d'OSCAR, une assistante sociale et un représentant de la DRH) se réunissaient une fois par mois pour statuer sur des dossiers d'agents en difficulté.

Tous les agents de la région pouvaient y avoir recours sous forme de don à un tiers (bailleur, fournisseurs d'énergie, etc.), de chèques multiservices ou d'avances remboursables.

Depuis 2019, la direction des ressources humaines a repris la main sur ce dispositif avec une forte baisse des aides attribuées (autour de 50 000 €) et des conditions plus strictes (1 000 € par année glissante maximum par agent). Cette décision nous semble problématique à deux titres :

- d'une part, l'association des agents est la plus à même d'assurer cette mission, en présence de l'administration.
- d'autre part, la baisse des aides versées fragilise des agents qui ont connu depuis mars 2020 des situations complexes, notamment les agents de catégorie C.

Aussi cet amendement propose de recréer un conseil d'action sociale dès 2022, avec un budget de 300 000€ pour soutenir les agents de la Région qui connaissent des difficultés dans un contexte social éprouvant.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 90 000 €	Chapitre 930 Sous-fonction 2
	+ 210 000 €	Chapitre 932 Sous-fonction 22
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 90 000 €	Chapitre 930 Sous-fonction 2
	+ 210 000 €	Chapitre 932 Sous-fonction 22
	- 300 000 €	Chapitre 938 Sous-fonction 88

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Axel MARIN

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Moins de communication, plus d'actions !

Exposé des motifs :

Les « autres moyens généraux » permettent notamment de financer des dépenses de communication. Ces dépenses sont nécessaires pour que l'ensemble des habitantes et des habitants se rendent compte des actions de la région et de l'impact qu'ont les politiques votées sur le quotidien des Auralpines et des Auralpins. Cette communication peut permettre de donner envie de s'impliquer dans la vie de notre région.

Cependant, la communication doit rester sobre pour ne pas gaspiller l'argent public. De plus, certains vecteurs de communication ne sont pas vertueux et ne devraient plus être financés : en particulier le financement de publicités sponsorisées sur Facebook qui a payé un redressement de plus de 100 millions d'euros pour ne pas avoir déclaré ses revenus en France.

Le soutien aux acteurs de terrain qui font vivre la démocratie, qui créent du vivre ensemble en retissant des liens, qui façonnent des imaginaires doit rester prioritaire plutôt que la multiplication des panneaux bleus, des publications sponsorisées et des envois massifs de courrier pour inciter à prendre l'avion. Nous proposons donc de ventiler les économies réalisées dans les budgets culture, sports, loisirs et vie associative.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	- 5M d'€	Chapitre 930 Sous-fonction 2 Rubrique 0202
Crédits de paiement de fonctionnement	- 5M d'€	Chapitre 930 Sous-fonction 2 Rubrique 0202
	+ 5M d'€	Chapitre 933

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Catherine BONY

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

0,7% de l'investissement pour la solidarité Nord/Sud

Exposé des motifs :

Le budget primitif présente une diminution du budget d'investissement de l'aide publique au développement (rubrique 44) de 1,5 M€ en 2021 à 0,6 M€ en 2022. Cette chute drastique va à l'encontre des engagements de la France de consacrer 0,7% de son revenu national brut à l'aide publique au développement. Cette promesse a été atteinte dans de nombreux autres pays. Cette aide publique au développement est indispensable pour assurer, aux populations qui en ont besoin, leur sécurité alimentaire et sanitaire, économique et démocratique.

Les fonds dont dispose la région doivent être alloués selon des critères clairement établis afin que notre région œuvre à la transition écologique, seule à même de lutter contre la destruction des écosystèmes, et au renforcement des systèmes de santé :

- développer l'agroécologie et des filières de distribution pour assurer l'autosuffisance alimentaire de bonne qualité ;
- structurer les chaînes de production, d'approvisionnement et de dispensation des produits de santé ;
- étoffer les offres éducatives et de formation ;
- promouvoir les outils démocratiques.

Nous proposons que la région Auvergne-Rhône-Alpes prenne sa part dès l'an prochain en investissement en portant l'effort à 9,6 M€ en autorisations de programme soit 0,7% de l'investissement régional et 2,6 M€ en crédits de paiement, et qu'elle entame une réflexion sur le volet du fonctionnement.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisation de programme	+ 9M d'€	Chapitre 900 Sous-fonction 4 Rubrique 44
Crédits de paiement d'investissement	+ 2M d'€	Chapitre 900 Sous-fonction 4 Rubrique 44
	- 2M d'€	Chapitre 908 Sous-fonction 82

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Benjamin JOYEUX

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Relations Internationales : pour une politique transversale plus transparente et efficiente

Exposé des motifs :

En relations internationales tout comme dans la gestion des fonds européens, les politiques publiques menées par la région Auvergne-Rhône-Alpes sont difficilement lisibles et par là même difficilement communicables aux habitantes et habitants, de par leur éparpillement thématique et budgétaire.

Par définition transversales, ces politiques recoupent un certain nombre de politiques régionales disséminées dans une multitude de champs d'intervention de la région.

D'où la proposition de doter celle-ci d'un nouveau dispositif d'analyse et de mise en cohérence de toutes les politiques publiques régionales touchant a priori, et non a posteriori, le domaine des relations internationales.

Il s'agit de permettre d'élargir les prérogatives, la visibilité et la mise en débat des politiques internationales.

Pour ce faire, nous proposons que la région Auvergne-Rhône-Alpes augmente le budget annuel de cette dernière de 100 000 euros.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 100 000 €	Chapitre 930 Sous-fonction 4
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 100 000 €	Chapitre 930 Sous-fonction 4
	- 100 000 €	Chapitre 930 Sous-fonction 2 Rubrique 202

AMENDEMENT

Déposé par les groupes :
LES ÉCOLOGISTES ; SOCIALISTES, ÉCOLOGISTES ET DÉMOCRATES ;
INSOUMIS ET COMMUNISTES ; PARTI RADICAL DE GAUCHE
Présenté par Fatima PARRET

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES -
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

La formation au service de la transition écologique

Exposé des motifs : La région Auvergne-Rhône-Alpes est passée de la 2e place à l'avant-dernière place des régions de France en matière de financement des formations professionnelles lors du précédent mandat. Nos quatre groupes politiques souhaitent mettre un terme à cette baisse en relançant massivement le soutien de la région sur cette compétence essentielle, sous la forme d'un paquet global de 40 millions d'euros ventilés en quatre amendements.

Les conséquences du dérèglement climatique ne sont plus à démontrer et l'action publique doit chercher à la fois à lutter contre ce dérèglement mais également à atténuer ses effets déjà visibles. Sur le territoire régional, on estime à plusieurs dizaines de milliers le nombre d'emplois potentiels dans les métiers de la transition écologique. Ces métiers d'avenir représentent autant d'emplois utiles et non délocalisables, participant à la fois à la lutte contre le chômage et répondant aux objectifs de développement durable de l'ONU.

De nombreux secteurs d'activités sont concernés : le traitement des déchets dont le recyclage, le réemploi et l'économie circulaire ; l'agroécologie ; l'écohabitat et la rénovation énergétique des bâtiments ; l'entretien des espaces naturels et la protection de la nature ; l'énergie ; l'eau et l'assainissement ; la forêt ; etc. Dans tous ces domaines, la Région doit être stratège en adaptant dès à présent son offre de formation au regard des enjeux de la transition écologique et en priorisant les formations vers ces emplois verts.

Le domaine du bâtiment, par exemple, est emblématique à de nombreux égards, qu'il s'agisse de rénovation énergétique ou d'écohabitat, avec un besoin important de formation sur l'isolation thermique (chauffagistes, charpentiers, thermiciens, etc.). L'émergence de nouvelles techniques et de nouveaux matériaux de construction (béton-bois, chanvre...) nécessite des formations innovantes qui passent également par l'investissement dans de nouveaux plateaux techniques pour les organismes de formation qui les impulsent. Il faut investir auprès de ces organismes et leur donner l'opportunité de former une nouvelle génération de professionnels sensibilisés à ces enjeux écologiques et compétents dans ces nouvelles techniques.

Que ce soit dans les métiers du bâtiment, l'agriculture, l'énergie, l'économie circulaire et d'autres nombreux domaines, la région doit se mettre en ordre de marche pour adapter son appareil de formation aux besoins de ces métiers d'avenir. La région peut sensibiliser ses partenaires de la formation en conditionnant ses appels d'offres au respect du développement durable et en investissant dans des programmes de formation qui innoveront et forment aux nouvelles pratiques. Les organismes de formations sensibilisés et soutenus dans ce sens contribueront à la diffusion de ces pratiques, à l'évolution des savoir-faire professionnels, à la structuration de ces nouvelles filières et à l'aide à la reconversion.

Pour former des dizaines de milliers de personnes, au chômage ou en reconversion, un plan de formation de grande ampleur sera construit en collaboration avec Pôle emploi, les chambres des métiers, les filières professionnelles, les EPCI et les départements dès 2022.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 18 M d'€	Chapitre 931 - Sous-fonction 11
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 18M d'€	Chapitre 931 - Sous-fonction 11
	- 18M d'€	Chapitre 939 - Sous-fonction 91
Autorisations de programme	+ 10M d'€	Chapitre 901 - Sous-fonction 11
Crédits de paiement d'investissement	+ 4Md'€	Chapitre 901 - Sous-fonction 11
	- 4M d'€	Chapitre 908 - Sous-fonction 82

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Reynald GIACALONE

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Formation des policiers municipaux et policières municipales

Exposé des motifs :

La sécurité est une fonction régaliennne de l'État qui n'est cependant pas à la hauteur des enjeux, le bilan du quinquennat Macron est catastrophique.

Aujourd'hui, l'ensemble des communes fait face à une grande difficulté de recrutement de policiers municipaux et policières municipales et les régions peuvent aider grâce à leur compétence en matière de formation professionnelle.

La formation des policiers municipaux et policières municipales doit être une priorité afin de leur permettre de répondre à l'ensemble des champs de leurs missions dans un contexte très tendu, et pour qu'ils aient la capacité de protéger au mieux la population et de se protéger eux-mêmes.

La région doit se saisir de ce sujet, structurer des filières de formation et des conditions matérielles attractives pour les stagiaires de ces formations.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 1M d'€	Chapitre 931 Sous-fonction 11
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 1M d'€	Chapitre 931 Sous-fonction 11
	- 1M d'€	Chapitre 939 Sous-fonction 91

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Véronique VERMOREL

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Réduire la fracture numérique des stagiaires de la formation

Exposé des motifs :

La place croissante du numérique dans de nombreux métiers, la dématérialisation généralisée des démarches administratives et, de manière globale, la place du numérique aujourd'hui dans chaque acte de la vie quotidienne laissent de côté une grande partie de nos concitoyennes et concitoyens. Cette fracture numérique vient souvent s'ajouter à la fracture sociale et est un frein à l'entrée en emploi ou en formation.

La crise Covid a accéléré et amplifié ces inégalités déjà présentes au sein de la population française et les périodes de confinement ont révélé la précarité de certains publics, à tous les âges, sur ce qu'il convient de nommer les fractures numériques. En effet, qu'il s'agisse du simple non-accès à internet, de l'absence d'équipements informatiques ou, plus invisibilisée, de la disparité des usages et de l'illectronisme, il existe en réalité plusieurs freins de nature différente.

C'est pourquoi la Région doit porter un plan de formation ambitieux d'inclusion numérique :

- Parce que l'absence d'agilité informatique est un frein pour l'emploi : des programmes de formation au numérique tout au long de la vie doivent être envisagés pour faire face à l'évolution rapide des usages dans de nombreux domaines, et notamment en entreprise ;

- Parce que l'absence ou un matériel informatique obsolète sont également des freins à l'entrée en formation : des dispositifs facilitant l'acquisition ou le prêt de matériel doivent être mis en place pour les stagiaires de la formation continue qui suivent une formation à distance ;

- Parce que l'illectronisme touche entre 16,5 et 20% de la population française, participe à leur exclusion et constitue un frein à l'entrée en formation : des formations doivent être développées pour former des médiateurs et médiatrices du numérique et accompagner les publics les plus éloignés vers une acculturation aux nouvelles technologies pour leur donner l'autonomie et leur permettre de sortir de leur isolement.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 1 M d'€	Chapitre 931 Sous-fonction 11 Rubrique 111
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 1 M d'€	Chapitre 931 Sous-fonction 11 Rubrique 111
	- 1 M d'€	Chapitre 939 Sous-fonction 91

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Véronique VERMOREL

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Réinvestir dans les dispositifs de préqualification et d'insertion sociale

Exposé des motifs

L'exécutif régional a fait le choix de favoriser l'employabilité immédiate des demandeurs et demandeuses d'emploi au risque de reléguer toujours plus les personnes les plus éloignées de l'emploi. C'est pourtant aussi en agissant sur les compétences-socles que l'on peut assurer une bonne intégration en formation, sa réussite et enfin, c'est également un gage de bonne intégration vers l'emploi.

La région doit remettre des moyens sur des dispositifs de formation qui permettent d'agir sur les nombreux freins qui peuvent mettre en échec une entrée en formation, comme une insertion vers l'emploi.

Ces dispositifs de formation seraient destinés tout autant aux demandeurs d'emploi qu'aux publics éloignés de l'emploi.

Nous proposons de réinvestir notamment les champs suivants :

1. Sur les compétences de base en français, nécessaires pour la compréhension des consignes de travail et de sécurité, en formation comme en entreprise ;
2. Sur les compétences relationnelles, la maîtrise des codes sociaux et le savoir-être, compétences de plus en plus importantes pour les entreprises car permettant d'assurer une meilleure intégration ;
3. Sur les formations Français langue étrangère, indispensables pour l'intégration des personnes d'origine étrangère s'inscrivant dans un parcours de formation.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 750 000 €	Chapitre 931 Sous-fonction 11 Rubrique 111
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 750 000 €	Chapitre 931 Sous-fonction 11 Rubrique 111
	- 750 000 €	Chapitre 939 Sous-fonction 91

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Benjamin JOYEUX

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Amélioration des conditions matérielles des étudiants et étudiantes des formations sanitaires et sociales

Exposé des motifs :

La pandémie démontre avec force à quel point les métiers du soin sont essentiels et fondamentaux pour le vivre ensemble et le bien-être des habitantes et habitants de notre région. Ainsi, le financement des formations sanitaires et sociales est une des prérogatives fondamentales de la région, afin de former au mieux les futurs professionnels du secteur. Malheureusement, l'ensemble de ces métiers souffre actuellement de tensions extrêmes et les pénuries de personnels soignants sont de plus en plus prégnantes. D'après une enquête récente de l'agence régionale de santé (ARS), il manque par exemple 1800 professionnels sur le seul département de Haute-Savoie.

L'attractivité des formations sanitaires et sociales se doit ainsi d'être bien plus forte, pour offrir aux futurs professionnels du soin des revenus décents et des conditions de travail acceptables. Et cela commence par l'amélioration des conditions matérielles des étudiantes et étudiants en formation dans ces filières, alors même que la crise Covid a fragilisé nombre d'entre elles et d'entre eux.

Or, de fortes disparités et des inégalités persistent au sein même des différentes formations, comme pour les masseurs et masseuses kinésithérapeutes. Par exemple, les étudiantes et étudiants de l'institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) de Lyon, établissement public, déboursent en moyenne 1983 € par an, alors que pour la même formation à l'IFMK de Grenoble, les frais de scolarité y sont de 170 € en cycle 1 et de 243 € en cycle 2, ce qui constitue une rupture d'égalité difficile à vivre et à comprendre pour les étudiants et étudiantes.

C'est pourquoi, nous vous proposons un amendement budgétaire de 500 000 € afin d'améliorer les conditions matérielles des étudiantes et étudiants des formations sanitaires et sociales et de remédier à certaines inégalités territoriales en la matière.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisation d'engagement	+ 500 000 €	Chapitre 931 Sous-fonction 13
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 500 000 €	Chapitre 931 Sous-fonction 13
	- 500 000 €	Chapitre 939 Sous-fonction 91

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Bénédicte PASIECZNIK

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Un véritable plan de transformation énergétique et écologique des lycées

Exposé des motifs :

Le rapport précise que fin 2021 le taux de réalisation du Plan Marshall atteint les 100% de l'objectif de 1,5 milliard et qu'à partir de 2022, l'enjeu est de maintenir ce soutien. Nous souscrivons à la nécessité impérieuse de poursuivre des investissements dans les lycées, mais de manière beaucoup plus ambitieuse.

Nous souhaitons en effet qu'un montant complémentaire de 100 millions d'euros par an soit prévu pour relever de multiples défis :

- La rénovation énergétique : la région ne peut plus continuer une politique des petits pas alors qu'une cinquantaine d'établissements a déjà fait l'objet d'audits techniques très détaillés en 2017 mettant en évidence l'importance des travaux à mettre en œuvre et que par ailleurs la région est lauréate de l'appel à projets Eucalyptus du programme des certificats d'économie d'énergie et de l'action des collectivités pour l'efficacité énergétique. Des travaux d'ampleur doivent être lancés.
- L'acquisition des équipements nécessaires à la formation des lycéennes et des lycéens aux métiers de la transition écologique, à la fois dans les lycées technologiques, professionnels et agricoles.
- L'adaptation au changement climatique et la lutte contre les îlots de chaleur à travers un plan de débitumisation des cours de lycées, allié à une végétalisation des espaces concernés, pour rafraîchir l'atmosphère et rendre le sol perméable permettant à l'eau de s'écouler correctement et d'éviter les inondations.
- La construction de nouveaux établissements pour accueillir correctement un nombre croissant de lycéennes et lycéens.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisation de programme	+ 100M d'€	Chapitre 902 Sous-fonction 22 Rubrique 222
Crédits de paiement d'investissement	+ 20M d'€	Chapitre 902 Sous-fonction 22 Rubrique 222
	- 20M d'€	Chapitre 902 Sous-fonction 22 Rubrique 223

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Catherine BONY

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Un véritable plan d'embauche de personnels au service des lycéennes et lycéens

Exposé des motifs :

La compression des crédits de fonctionnement sur les personnels des lycées entraîne la baisse de la présence humaine auprès des jeunes et multiplie le nombre des tâches que les agents doivent effectuer. A cette situation tendue s'ajoute la crise sanitaire et ses protocoles d'entretien renforcé.

Bien sûr, il peut être indispensable d'avoir recours à des prestataires extérieurs de nettoyage des lycées et de restauration scolaire afin d'assurer la continuité du service public, c'est l'esprit du FRUSEL créé au début de la crise Covid.

Cependant, il reste plus que jamais nécessaire d'embaucher des agents et de revaloriser les contrats des agents contractuels : au-delà des difficultés conjoncturelles liées à la crise sanitaire, le nombre d'agents chargés de l'entretien, du nettoyage et de la restauration est insuffisant. Le problème est structurel.

Le même tableau est dépeint dans tous les lycées, par les agents eux-mêmes, par leurs représentants syndicaux et les proviseurs : les absences ne sont pas compensées avant 15 jours de carence, réorganiser les services est impossible dans la durée, les personnels sont fatigués et atteints de pathologies dues à leur travail. Le recours massif aux contractuels embauchés pour des contrats courts, renouvelés après chaque période de vacances scolaires, maintient des personnes dans la précarité économique ; elle les prive des droits des salariés et les empêche de s'investir réellement dans leur environnement professionnel.

Les enjeux de transition écologique nécessitent également d'embaucher des techniciens thermiciens et techniciennes thermiciennes en nombre suffisant pour s'assurer que les bâtiments soient isolés et équipés d'installations de chauffage performantes et respectueuses des normes environnementales.

L'investissement conséquent de la région pour équiper les lycées de matériel informatique nécessite enfin l'embauche de techniciennes et techniciens pour entretenir les réseaux informatiques pédagogiques et administratifs.

Si elle a vraiment l'ambition de tout mettre en œuvre pour la réussite éducative, notre région doit cet investissement humain aux lycéennes et lycéens et à la communauté éducative.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 2M d'€	Chapitre 932
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 2M d'€ - 2M d'€	Chapitre 932 Chapitre 930 Sous-fonction 2 Rubrique 202

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Anaïs WIDIEZ

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Une ambition accrue pour les projets pédagogiques

Exposé des motifs :

Le budget prévoit une continuité des politiques de la région en matière de gestion et d'entretien du parc de lycées publics et privés, de sécurisation des lycées, de mesures liées à la crise du COVID19. En termes d'action éducative, la région prévoit surtout des accompagnements à l'éducation, par le recours à des actions d'encouragement, d'accessibilité et de confort (bourse au mérite, insertion par l'emploi, 1^{er} équipement, mobilité, manuels scolaires, dispositif « découverte région », sécurisation des établissements).

Or, il existe aujourd'hui un certain nombre de constats sociétaux qui doivent être pris en compte dans une vision à long terme des politiques publiques et qui nécessitent aussi le déploiement d'actions éducatives fortes, où l'institution régionale a toute sa place.

Sur l'égalité, le constat est le même en région qu'à l'échelle nationale : écarts de salaires, incivilités spécifiquement à l'encontre des femmes, harcèlements dans les transports et au travail, violences... Et à la base de ces violences, un sexisme manifeste dans toutes les sphères de la société. Ça n'est pas une fatalité, de grandes actions de sensibilisation sont nécessaires.

Dans 73% des lycées auralpins, les personnes référentes à l'égalité n'ont pas été désignées bien que ce soit obligatoire depuis 2018. C'est inacceptable. En proposant des actions de sensibilisation et de formation auprès du corps enseignant, la région peut permettre à ce dispositif de prendre toute sa place dans les lycées.

Les jeunes des lycées sont aussi en situation d'apprentissage de leur santé sexuelle et reproductive, il est primordial de leur donner un maximum de clés de compréhension à ce stade de leur vie. Là encore, des actions de sensibilisation et d'information doivent être menées.

Sur les crises environnementales, le Groupe international d'experts du climat (GIEC) nous dit que nous devons, d'une part, atténuer nos émissions de gaz à effet de serre et, d'autre part, nous adapter à des aléas climatiques, et ce, dans tous les corps de métiers. Nous devons donner aux jeunes un maximum de clés pour répondre à ces enjeux dans chaque filière de l'éducation.

Ces trois thématiques demandent des actions transversales, en coopération entre les lycées, les centres de formation, les différents maillages territoriaux et le tissu associatif. Nous appelons la région à mettre en place, de façon transversale à toutes les filières, des appels à projet pédagogiques ambitieux pour une meilleure préparation des jeunes générations au monde et aux défis qui les attendent.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 1M d'€	Chapitre 932
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 1M d'€ - 1M d'€	Chapitre 932 Chapitre 930 Sous-fonction 2 Rubrique 202

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Grégoire VERRIÈRE

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

EquiTable : Une région qui s'engage pour la qualité de sa restauration collective

Exposé des motifs :

La restauration collective, en particulier dans les établissements scolaires publics, est un outil puissant permettant à chacune et chacun d'accéder à une alimentation de qualité, de se former aux bonnes pratiques alimentaires mais également d'assurer des débouchés économiques importants et stables pour les agriculteurs et agricultrices de notre région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'objectif, à travers la démarche "EquiTable" est de se rapprocher d'une restauration collective 100% bio et locale d'ici 2030, en soutenant la formation des gestionnaires, des cuisinières et des cuisiniers à l'élaboration de menus végétariens, en réhaussant les budgets disponibles pour permettre plus d'apports en fruits et légumes issus de l'agriculture biologique, en soutenant l'achat de produits carnés issus d'élevages de notre région, biologiques et respectueux du bien-être animal.

Cette orientation prise pour la restauration collective de nos lycées permettra à la fois de suivre les recommandations alimentaires concernant la diminution de la part de produits carnés, tout en continuant à proposer une viande locale et de qualité aux élèves, et de réduire le bilan carbone des menus proposés par nos cantines.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 2M d'€	Chapitre 932
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 2M d'€	Chapitre 932
	- 2M d'€	Chapitre 930 Sous-fonction 2 Rubrique 202

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Pascale BONNIEL CHALIER

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Fonds de revitalisation pour les secteurs culturels

Exposé des motifs :

Les secteurs culturels traversent une crise sans précédent. En mai 2020, le Ministère de la culture et de la communication estimait à 22,3 milliards d'euros la baisse globale d'activités pour la culture qui correspond à un décrochage de - 25% par rapport à l'année 2019. Le Sénat annonçait pour l'ensemble de l'année 2020 des pertes de chiffre d'affaires de -84% pour le spectacle vivant musical, de 70% de chute de fréquentation pour les cinémas et de 72% pour les musées. A la fin de l'année 2021, après un deuxième arrêt des activités jusqu'au printemps et le maintien de mesures sanitaires contraignantes, les secteurs sont toujours dans une grande précarité.

La promotion de la diversité des expressions artistiques et culturelles adoptée par l'Unesco et traduite dans la loi NOTRe au titre des droits culturels garantit à chaque personne l'accès à la pratique des arts et de la culture ; si les artistes, les producteurs et les diffuseurs sont fragilisés, c'est un pan fondamental de nos droits qui est ainsi bafoué.

La région, de par ses compétences obligatoires en matière d'économie, de formation professionnelle et d'aménagement du territoire, dispose des leviers pour faire face aux difficultés conjoncturelles de ces secteurs culturels et pour intervenir en complément de l'Etat qui a apporté ses soutiens sur ses opérateurs et ses labels. De plus, certains syndicats (dont le Syndeac) regrettent la concentration des aides du Ministère de la culture et de la communication sur la région Ile-de-France.

L'engorgement des programmations dans de nombreux établissements culturels qui ont déprogrammé, puis reprogrammé, mais n'ont pas pu répondre à toutes les sollicitations des équipes artistiques et des producteurs culturels obère les opportunités de circulation des œuvres et de leur monstration auprès de différents publics, dans un contexte de restriction de la mobilité.

Un plan de revitalisation viendra en appui des acteurs et des territoires les plus fragiles :

- en s'appuyant sur un diagnostic différencié par filière, dressé en collaboration avec la DRAC, les collectivités territoriales et les organisations professionnelles ;
- en créant un fonds de solidarité pour les structures les moins aidées par les pouvoirs publics et pour les artistes et concepteurs les plus exposés, notamment celles et ceux en voie de professionnalisation ;
- en soutenant les transitions économiques (vers l'économie sociale et solidaire), les transitions numériques et les transitions écologiques (décarboner la culture).

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 4 M d'€	Chapitre 933 - Sous-fonction 31
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 4 M d'€ - 4 M d'€	Chapitre 933 - Sous-fonction 31 Chapitre 930 - Sous-fonction 2 Rubrique 202

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par David BUISSON

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Bonification de subvention pour encourager la pratique sportive féminine

Exposé des motifs :

La politique sportive régionale doit favoriser la promotion du sport pour toutes et tous, sur tous les territoires qu'ils soient urbains ou ruraux.

Véritable enjeu de santé publique, cela passe notamment par l'aide aux clubs sportifs, socles de la vitalité sportive et du lien social sur notre territoire. La pratique sportive est un vrai levier pour notre jeunesse en termes d'émancipation, tant sur la sécurité par le biais de la prévention, mais aussi pour le vivre ensemble, et pour le recrutement de bénévoles fiables. Après cette crise sanitaire sans précédent, le monde sportif a un rôle de sensibilisation auprès du grand public que la région ne peut ignorer. Il faut inciter à une vision et une pratique plus inclusive du sport, et donc encourager les clubs qui font déjà preuve d'une démarche volontariste en la matière, en mettant en place des actions pour certains publics de notre territoire : femmes, personnes porteuses d'un handicap, personnes issues des quartiers prioritaires pour lesquelles le sport peut avoir des effets plus que positifs sur les jeunes en perte de repères.

Cet encouragement pourra passer par une bonification de 20% de l'aide accordée aux clubs qui développeront la pratique sportive féminine, le handisport, pour les jeunes issus de quartiers prioritaires.

Au vu du contexte, il nous semble urgent que la région intervienne de façon urgente et durable sur cette question sensible de la pratique sportive pour toutes et tous.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+0.9 M d'€	Chapitre 933 Sous-fonction 32
Crédits de paiement de fonctionnement	+0.9 M d'€	Chapitre 933 Sous-fonction 32
	- 0.9 M d'€	Chapitre 930 Sous-fonction 2 Rubrique 202

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Cécile MICHEL

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Pour une politique jeunesse élargie et amplifiée

Exposé des motifs :

La loi Égalité Citoyenneté de janvier 2017 confie le chef de filât des politiques jeunesse aux conseils régionaux. Cette loi encourage l'engagement citoyen et la reconnaissance des compétences issues de cet engagement. L'engagement associatif est au cœur de la vitalité de notre société, sur des enjeux toujours renouvelés.

Notre région est riche de près d'un million de jeunes de 16-25 ans. L'engagement associatif reste encore confidentiel et circonscrit à des jeunes bien informés. Ce sont par exemple un peu plus de 3000 jeunes qui ont bénéficié de la démarche "droits/démarches". Cette démarche qui vise à récompenser l'engagement par une aide au BAFA, BAFA ou permis B doit être ouverte plus largement. Il convient aujourd'hui de s'appuyer sur un réseau associatif plus large, proposant des terrains d'engagement sur les enjeux plus vastes, comme la lutte contre les inégalités éducatives, particulièrement exacerbées avec la crise sanitaire, la lutte contre le dérèglement climatique, etc.

Le soutien aux projets des jeunes, notamment le dispositif jeunes citoyens, valorisera particulièrement les projets collectifs et inscrits dans le cadre associatif. Il faut par ailleurs soutenir les réseaux associatifs et d'éducation populaire qui suscitent, accueillent, forment et accompagnent les jeunes dans l'engagement et dans la prise de responsabilité au sein des associations.

La politique jeunesse régionale encouragera toute action vers une pratique plus inclusive de l'engagement avec un appui au réseau de l'information jeunesse en particulier, socle indispensable pour aller vers des jeunes de tous horizons. C'est une nécessité pour donner une voix, une reconnaissance à tous les visages de notre société.

C'est pourquoi nous vous proposons un amendement budgétaire afin d'affecter en autorisations d'engagement d'un million d'euros supplémentaire en faveur de la politique jeunesse de la région, notamment en appui des associations et réseaux d'éducation populaire et permettant d'aller vers le plus grand nombre de jeunes.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 1 M d'€	Chapitre 933 Sous-fonction 33
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 1 M d'€	Chapitre 933 Sous-fonction 33
	- 1 M d'€	Chapitre 930 Sous-fonction 2 Rubrique 202

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Benjamin JOYEUX

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Santé : pour un budget plus ambitieux en matière de prévention

Exposé des motifs :

La majorité régionale affirme avoir multiplié par cinq le budget de la région en matière de santé depuis 2016, ce qui est en soi une bonne chose : lutte contre les déserts médicaux, modernisation des établissements sanitaires, soutien à l'innovation et actions à partir de 2020 en réponse à la crise sanitaire ont ainsi été financées. Néanmoins, trop peu de moyens ont été consacrés à la prévention, enjeu pourtant fondamental en matière de santé. Des dispositifs sont prévus en la matière, fléchés vers la prévention en matière de HPV et de cancer du sein, mais beaucoup d'autres pratiques préventives vertueuses pourraient être promues.

Les besoins restent énormes et la pandémie de Covid 19 est loin d'être terminée : crise de l'hôpital public, tensions extrêmes dans l'ensemble des métiers de la santé, difficultés d'accès aux soins en zone rurale... Pour toutes les prérogatives relevant des compétences de la région, celle-ci doit ainsi se montrer extrêmement active et ambitieuse.

Pourtant, le budget primitif 2022 est constant par rapport à celui de 2021, alors que les besoins ne cessent d'augmenter.

C'est pourquoi nous vous proposons un amendement budgétaire afin d'affecter 1 000 000 € supplémentaires en faveur de la politique santé de la région, tournés principalement vers la prévention en matière de santé, prenant notamment en compte la santé sexuelle et reproductive et la santé environnementale (promotion d'une alimentation saine, d'un environnement préservé, etc.)

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisation d'engagement	+ 1M d'€	Chapitre 934 Sous-fonction 41
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 1M d'€	Chapitre 934 Sous-fonction 41
	- 1M d'€	Chapitre 933 Sous-fonction 32

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Anaïs WIDIEZ

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Santé : réduire les inégalités territoriales d'accès à l'IVG

Exposé des motifs :

En 1975, la loi Veil-Pelletier obligeait les hôpitaux à proposer des interruptions volontaires de grossesse (IVG). Or depuis, persistent des entraves à ce droit, notamment avec des inégalités sociales et territoriales qui s'accroissent. La formation de grands pôles hospitaliers a conduit à la fermeture de centres de proximité, sans que les centres maintenus ne se voient dotés de moyens supplémentaires. De plus, ces fermetures ajoutent aux diverses difficultés d'accès à l'IVG qui justifient la nécessité de délais pour avorter. Les délais légaux supposent que les femmes aient accès à une prise en charge rapide.

Une proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale et qui sera présentée au Sénat en janvier propose l'allongement du délai de 12 à 14 semaines. Le Président du Sénat Gérard Larcher, pourtant défavorable à l'allongement, a d'ailleurs pointé l'un des enjeux : *"Le vrai sujet, c'est l'absence d'offre médicale pour venir en aide aux femmes qui souhaitent interrompre leur grossesse."*

Nous considérons comme indispensable de permettre aux femmes d'accéder aisément à leurs droits, et notamment le droit à l'avortement, en réduisant les inégalités territoriales. Aussi, cet amendement propose que la région s'engage à soutenir les centres de planification-contraception-IVG sous forme d'unités fonctionnelles ou de centres dédiés, qu'ils pratiquent des IVG chirurgicales ou médicamenteuses.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisation de programme	+ 4M€	Chapitre 904 Sous-fonction 41
Crédits de paiement d'investissement	+ 1 M€	Chapitre 904 Sous-fonction 41
	- 1 M€	Chapitre 905 Sous-fonction 53

Pour une politique régionale d'aide alimentaire de qualité auprès des plus précaires

Exposé des motifs : Entre 2013 et 2018, 12,7 % des habitantes et habitants de la région vivaient sous le seuil de pauvreté. C'était dans un contexte économique « favorable ». Avec la crise sanitaire, la situation s'est aggravée. Lors du lancement de la campagne des banques alimentaires de novembre dernier, les associations de distribution d'aide alimentaire ont partagé le constat de l'augmentation de la demande (+ 6% en 2020, 5 à 7 millions de bénéficiaires en 2020 selon le Secours catholique dans son rapport annuel, soit 10 % de la population française).

Dans une contribution « On mange quoi demain » de 2019, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes explique que « *l'alimentation de qualité doit être pour tous les publics y compris les plus précaires* ». En cela, il s'appuie sur un droit fondamental reconnu pour chaque individu « *le droit d'accéder dignement à sa propre alimentation en la produisant soi-même ou en ayant le pouvoir de la choisir et de l'acheter* » (article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme).

Si l'alimentation est un problème de santé publique, il est aussi un problème d'inégalité sociale. Plus les ressources d'un ménage sont faibles, plus manger coûte ! Les populations les plus précaires achètent les denrées alimentaires les moins chères, mais de moindre qualité nutritionnelle.

Un rapport de l'IGAS de décembre 2019 sur la lutte contre la précarité alimentaire se penche sur la qualité et la provenance des denrées distribuées par le réseau des banques alimentaires et les associations d'aide alimentaire. Même si des efforts sont effectués pour distribuer des denrées de qualité, quels que soient les réseaux, la plupart des produits proviennent de grands groupes alimentaires (la plupart transformés). Cela tient à la liste des produits donnés par le Fonds européen d'aide alimentaire et même lorsque les associations achètent en direct, des produits frais manquent : viandes, poissons, fruits et légumes. Il est donc difficile pour les réseaux de distribution d'aide alimentaire de mener une politique nutritionnelle de qualité durable. L'aide alimentaire ne permet pas de lutter contre l'obésité dans les familles bénéficiaires et peut même l'aggraver.

L'accès à une alimentation de qualité saine, locale, bio est une question de santé publique, mais également de citoyenneté, de solidarité, d'inclusion. Des alternatives au système "production-distribution-bénéficiaire" se développent : réseaux d'aide alimentaire développant l'achat de produits en circuits courts, travaillant avec les jardins partagés, épiceries sociales et solidaires (au fonctionnement coopératif) etc. Toutes ces initiatives, en plus de redonner de la dignité aux bénéficiaires, développent des liens durables avec les territoires, les producteurs locaux et par là même, créent des emplois.

C'est pourquoi nous proposons de créer un dispositif d'aide financière pour soutenir les porteurs de projets (centres d'action sociale, épiceries sociales et solidaires, producteurs locaux, groupements d'agriculteurs, associations de distribution d'aide alimentaire, entreprises de l'économie sociale et solidaire) qui facilitent l'accès aux produits frais, locaux, biologiques, de qualité nutritionnelle aux publics précaires.

Cette aide pourrait être déployée avec le concours des partenaires dans les territoires : CAF, collectivités locales, conseils départementaux et référents RSA, associations caritatives et d'insertion des territoires.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 2 M€	Chapitre 934 - Sous-fonction 42
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 2 M€	Chapitre 934 - Sous-fonction 42
	- 2 M€	Chapitre 933 - Sous-fonction 32

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Natacha MURACCIOLE

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Expérimenter le revenu de solidarité jeunes dans les territoires ruraux

Exposé des motifs :

En Auvergne-Rhône-Alpes, 19,8 % des moins de 30 ans sont en situation de pauvreté. Cet état de fait a été mis en lumière par la pandémie, qui n'a fait qu'aggraver la situation déjà précaire de trop nombreux jeunes. En France, le revenu de solidarité active doit assurer un revenu minimal à toute personne en situation de précarité et pourtant, les jeunes de moins de 25 ans en sont exclus. Les dispositifs existants peinent à répondre aux besoins et ne couvrent pas la totalité des situations, laissant de nombreux jeunes sans solution. Le revenu de solidarité jeunes (RSJ) permet d'apporter une réponse et de déployer un bouclier face à ces situations d'urgence.

Expérimenté par la métropole de Lyon depuis le mois de mars 2021, le RSJ fait ses preuves avec déjà plus de 500 jeunes accompagnés.

Les territoires ruraux doivent pouvoir s'emparer de ce sujet et offrir à leur jeunesse un moyen de respirer et de faire face. C'est pourquoi nous proposons la mise en place d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en direction des départements ruraux du territoire régional, afin d'accompagner les départements volontaires dans l'expérimentation du revenu de solidarité jeunes. Cet AMI viendra en complémentarité de l'expérimentation menée par la métropole de Lyon, afin de permettre à tous les jeunes de notre territoire, citadins ou ruraux, de bénéficier de ce bouclier.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 2,5 M€	Chapitre 934 Sous-fonction 42
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 2,5 M€	Chapitre 934 Sous-fonction 42
	- 2,5 M€	Chapitre 939 Sous-fonction 1

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Myriam LAÏDOUNI-DENIS

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Création du FIF : Fonds d'intervention pour la fraternité

Exposé des motifs :

A l'échelle mondiale, l'épuisement des ressources dû à leur surexploitation, à leur pollution, engendre dégradations de l'environnement, changement climatique et bouleversements politiques et économiques. De ces bouleversements résultent des situations humaines dramatiques qui mettent en péril la sécurité des populations pour des raisons complexes et multifactorielles : économiques, sociales, politiques, écologiques etc. Ces situations provoquent des mouvements de populations, qu'ils soient locaux, régionaux, nationaux, internationaux.

En Auvergne-Rhône-Alpes ou à l'autre bout du monde, les personnes soumises à la mobilité pour de multiples raisons se retrouvent en état de vulnérabilité. Les acteurs de notre région dans leur grande diversité (citoyennes et citoyens, associations, ONG, collectivités locales) s'investissent pour traduire en acte le principe constitutionnel de fraternité de manière inconditionnelle, en menant des actions en direction des publics vulnérables sans discrimination, tant pour l'accueil d'urgence que pour l'inclusion.

Nous proposons la création dans le cadre d'« Une Région Solidaire » d'un fonds d'intervention pour la fraternité (FIF), destiné à soutenir les acteurs précités pour l'accueil et l'inclusion des publics vulnérables dont font partie les exilés.

Nous proposons donc de doter ce fonds de 1 million d'euros en crédits de fonctionnement pour 2022.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 1 M d'€	Chapitre 934 Sous-fonction 42
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 1 M d'€ - 1 M d'€	Chapitre 934 Sous-fonction 42 Chapitre 930 Sous-fonction 2 Rubrique 202

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Reynald GIACALONE

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Politique de la ville

Exposé des motifs :

Sur le budget 2022, ce n'est pas moins de 250 000 € de crédits de fonctionnement qui sont supprimés sur le chapitre de la politique de la ville, réduisant cette sous-fonction à seulement 100 000 €. Or, s'il y a bien un endroit où nos politiques publiques doivent être ambitieuses, ce sont sur les quartiers populaires et ils sont nombreux dans notre région Auvergne-Rhône-Alpes qui n'est pas simplement composée de belles montagnes et de zones rurales fleuries.

Cette baisse de budget est drastique depuis 2016. Elle aura des conséquences lourdes sur l'insertion, sur la formation et donc sur l'emploi, sur l'éducation et principalement sur l'éducation populaire, sur la santé notamment sur le volet de prévention à la santé, sur l'accès au sport, sur l'apprentissage de la citoyenneté, bref sur l'ensemble des champs que peut et doit couvrir la politique de la ville sur son volet humain.

Si nous ne voulons pas gérer que des sujets de sécurité dans nos quartiers populaires, il est indispensable de soutenir les actions entreprises par les collectivités locales, les associations et notamment les structures d'éducation populaire qui se retrouvent isolées dans un contexte de plus en plus tendu. Le soutien aux actions de prévention de délinquance et d'accompagnement social est indispensable dans toute politique de sécurité réellement ambitieuse.

Nous demandons donc que les crédits de fonctionnement soient portés à un million d'euros pour l'année 2022.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 900 000 €	Chapitre 935 Sous-fonction 51
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 900 000 €	Chapitre 935 Sous-fonction 51
	- 900 000 €	Chapitre 933 Sous-fonction 32

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Natacha MURACCIOLE

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Soutenir les collectivités locales dans le respect de la loi sur l'accueil des gens du voyage

Exposé des motifs :

Les plus proches riverains de l'usine Lubrizol de Rouen, partie en fumée toxique fin septembre 2019, étaient les habitants et habitantes de l'aire d'accueil des gens du voyage de Petit-Quevilly. Ce n'est pas un hasard : les aires d'accueil se trouvent majoritairement à l'extérieur des villes, à proximité de sources de nuisances (autoroute, déchetterie, voie ferrée, aéroport) et parfois de sites Seveso. La région Auvergne-Rhône-Alpes ne fait pas exception : sur les 195 aires d'accueil de la région recensées par William Acker dans son étude publiée en mars 2021, 76% sont isolées du tissu urbain, et donc éloignées des services publics, 54% sont exposées à des pollutions importantes et 7 aires sont même à proximité de sites Seveso. La Défenseure des droits a d'ailleurs publié un rapport en octobre 2021 dans lequel elle dénonce des discriminations systémiques à l'égard des gens du voyage et les insuffisances, tant quantitatives que qualitatives, en matière d'aires d'accueil.

Pourtant, depuis 1990 (loi Besson), l'obligation d'accueil des gens du voyage est inscrite dans la loi. La loi du 7 novembre 2018 est venue clarifier les compétences respectives des communes et des EPCI dans l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires. Enfin, un décret de mars 2019 a clarifié le cadre réglementaire des aires de grand passage (29 recensées dans notre région), qui doivent être rendues conformes aux nouvelles prescriptions au plus tard le 1er janvier 2022.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement, cet amendement propose à la région d'accompagner les EPCI et les communes dans le respect des dernières évolutions législatives et réglementaires par un soutien à l'investissement, à 30 % maximum du prix de revient de l'opération (hors équipement), dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 4000 € par place :

- pour la création de nouvelles aires de passage et terrains familiaux, ou de nouvelles places sur les aires et terrains familiaux existants, en privilégiant les matériaux écologiques et les projets réduisant l'artificialisation des sols ;
- pour la mise en conformité des 29 aires de grand passage de la région ;
- pour la relocalisation de certaines aires et terrains familiaux, prioritairement les 7 aires d'accueil proches de site Seveso, l'amélioration des conditions d'accueil et la baisse de l'exposition aux pollutions sur l'ensemble des sites.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisation de programme	+ 2M€	Chapitre 905 Sous-fonction 53
Crédits de paiement d'investissement	+ 500 000€	Chapitre 905 Sous-fonction 53
	- 500 000€	Chapitre 908 Sous-fonction 82

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Pour la désartificialisation et la désimperméabilisation des sols

Exposé des motifs :

En France, en 1955, 35 millions d'hectares de terres agricoles étaient disponibles pour nourrir une population de 44,5 millions d'habitants, soit plus de 7 800 m²/hab. Au 1er janvier 2021, il reste 26 millions d'hectares de SAU, pour nourrir une population de 66,7 millions d'habitants, soit une surface de 3 896 m²/hab.

Ce sont majoritairement les terres les plus fertiles qui ont été touchées par l'urbanisation et la région Auvergne-Rhône-Alpes n'est pas épargnée par cette logique avec un rythme élevé d'une moyenne annuelle supérieure à 25 km² par an sur la période 2016-2018. Sur la période 2011-2016, la surface artificialisée en Auvergne-Rhône-Alpes s'est élevée à 17 222 hectares et représentent 12,4% des surfaces artificialisées au niveau national. D'après les projections de l'Insee, à l'horizon 2050, la population en région Auvergne-Rhône-Alpes devrait enregistrer une croissance démographique rapide supérieure à la moyenne française de 22%. Dans cette perspective, la maîtrise à long terme de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols constitue un enjeu majeur pour la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers et le maintien des conditions du développement économique et humain.

L'abondance d'approvisionnement des supermarchés est trompeuse : pour que la France métropolitaine soit autosuffisante, il manque 2,83 millions d'hectares de terres agricoles. Le complément alimentaire, nous l'importons en accompagnant la destruction des forêts primaires et les déplacements de leurs habitantes et habitants. Nous ne pouvons pas ignorer les tensions géostratégiques grandissantes sur l'alimentation et la préservation de nos terres pour une agriculture qui priorise l'autosuffisance et la souveraineté alimentaire, en protégeant le climat et la biodiversité.

En parallèle à la préservation des sols, nous vous proposons de porter une politique forte de désartificialisation et de désimperméabilisation pour redonner les fonctionnalités écosystémiques des sols, protéger les habitantes et habitants des inondations, stocker le carbone, tout en pouvant répondre aux enjeux de relocalisation de l'économie et s'orientant vers la trajectoire du « Zéro artificialisation nette des sols ».

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisation d'engagement	+ 1 M d'€	Chapitre 935 - Sous-fonction 53
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 1 M d'€	Chapitre 935 - Sous-fonction 53
	- 1M d'€	Chapitre 938 - Sous-fonction 88
Autorisation de programme	+ 40 M d'€	Chapitre 905 - Sous-fonction 53
Crédits de paiement d'investissement	+ 5 M d'€	Chapitre 905 - Sous-fonction 53
	- 5M d'€	Chapitre 908 - Sous-fonction 82

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Axel MARIN

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Hébergement d'urgence des jeunes LGBTQIA+ en rupture familiale

Exposé des motifs :

La région conduit une action volontariste en matière d'hébergement d'urgence des femmes victimes de violence. Sur ce modèle, il est proposé de développer une offre d'hébergement d'urgence spécifique pour l'accueil des jeunes LGBTQIA+ en rupture familiale, rejetés par leur famille en raison de leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

L'offre existante est très éloignée des besoins et repose trop souvent sur des associations de bénévoles. Il s'agit par cette nouvelle action d'encourager le développement d'une offre publique ou parapublique d'hébergement et d'accompagnement social, psychologique, juridique et social par des professionnels formés afin de favoriser l'inclusion sociale de ces jeunes qui sont souvent sans revenus et très affectés par leur rejet de la cellule familiale.

En 2020, à l'instar des violences sexistes, le confinement a vu l'augmentation des violences subies par les personnes LGBTQIA+ (étude du Défenseur des droits sur les violences intrafamiliales, avril 2020) et l'exacerbation des difficultés rencontrées, notamment les jeunes de moins de 25 ans : fermeture des locaux associatifs et des structures d'accueil, suspension des procédures de changement d'état civil pour les personnes trans et pour les demandes d'asile des personnes LGBTQIA+ étrangères ; difficulté d'accès à la santé ; isolement social etc.

Face à ces constats, et alors que le Parlement a adopté la proposition de loi interdisant les "thérapies de conversion", il est proposé que la région s'engage à son tour en créant un dispositif de soutien à l'investissement en matière d'hébergement d'urgence et d'insertion des jeunes LGBTQIA+.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 1 M d'€	Chapitre 905 Sous-fonction 54
Crédits de paiement de d'investissement	+ 500 000 €	Chapitre 905 Sous-fonction 54
	- 500 000€	Chapitre 905 Sous-fonction 53

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Hébergement des personnes sans-abri, des familles demandeuses d'asile et des réfugiés

Exposé des motifs :

En avril 2019, la Fondation Abbé Pierre alertait sur une hausse de 50% des personnes sans-abri dans notre région en dix ans. Un quart seulement des demandes de logement au SIAO (services intégrés de l'accueil et de l'orientation - 115) est satisfait, faute de places. Depuis, la crise Covid a encore fragilisé les personnes les plus précaires, l'urgence est réelle.

L'existence même d'une population sans-abri au sein d'une société développée doit nous questionner. Il nous appartient de lutter contre cette réalité, de mobiliser les moyens nécessaires et d'apporter des réponses concrètes.

C'est dans ce sens que la région Auvergne-Rhône-Alpes pourrait accompagner les acteurs associatifs et institutionnels et les collectivités locales qui prennent en charge cette lutte, en particulier par un soutien en investissement à la mise en place de lieux d'accueil de jour et d'hébergement qui pratiquent un accueil inconditionnel et où les travailleurs sociaux et les bénévoles accompagnent les usagers vers des dispositifs de droit commun.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 5 M d'€	Chapitre 905 Sous-fonction 54
Crédits de paiement de d'investissement	+ 1M d'€	Chapitre 905 Sous-fonction 54
	- 1M d'€	Chapitre 905 Sous-fonction 53

Retour de la consigne en verre

Exposé des motifs : Le verre collecté pour être recyclé représente 245 000 tonnes de déchets chaque année en Auvergne-Rhône-Alpes. Ces déchets ont un coût pour les collectivités qui revendent le verre cassé aux verreries moins cher que le coût de la collecte. Par rapport au recyclage des bouteilles (généralement recyclées à 65%, avec un verre refondu à 1 500°C), le lavage et réemploi permet d'économiser 75% d'énergie, 33% d'eau et 79% d'émission de gaz à effet de serre, selon l'Ademe.

La consigne du verre en France a décliné dans les années 80, face à la généralisation des emballages plastiques et aux lois de responsabilité des producteurs (qui versent une taxe plutôt que d'organiser la consigne). La consigne du verre existe cependant toujours dans les bars, cafés et restaurants où 40 % des bouteilles sont renvoyées aux producteurs. 500 000 tonnes de déchets par an sont ainsi évitées. Le retour de la consigne en verre pour les particuliers est une des propositions de la Convention citoyenne pour le climat, intégrée au projet de loi climat de 2021. Elle devrait s'appliquer dès 2025. Mais rien n'est encore acté et beaucoup reste encore à faire pour envisager ces objectifs.

En Drôme-Ardèche, 15 millions de bouteilles en verre sont produites et consommées localement chaque année. 500 000 sont aujourd'hui consignées grâce à une association pionnière d'une nouvelle vague de la consigne, née en 2019. Elle travaille avec 70 brasseurs locaux, vigneron, producteurs de jus et lait. L'association assure le ramassage, le stockage et le lavage des bouteilles. Une bouteille lavée revient un peu moins cher aux producteurs locaux que des bouteilles neuves. Avec le renchérissement de l'énergie et l'augmentation du prix des bouteilles neuves, le réemploi leur permet également de mieux gérer leur approvisionnement. La région a subventionné à 30% cette station de lavage de 2 000 bouteilles à l'heure.

Plusieurs associations et SCOP de la consigne du verre existent en Auvergne-Rhône-Alpes : en Drôme-Ardèche, à Lyon, dans les Alpes et en constitution en Auvergne. Elles sont structurées dans le réseau national « consigne » et créent en ce moment un réseau régional de la consigne. Pour être plus performantes, elles ont besoin d'investir pour de nouvelles stations de lavage (coût indicatif : 60 000 € pour les petites stations de lavage, 200 000 € pour les stations actuellement utilisées, 1 million € pour des stations de lavage permettant de massifier le recours à la consigne)

Nous vous proposons que la région aide à l'émergence d'une filière de la consigne et réemploi du verre en Auvergne-Rhône-Alpes. Pour cela, nous vous proposons :

- d'accompagner la structuration du réseau « consigne » d'Auvergne-Rhône-Alpes portée par les associations et SCOP du territoire (émergence d'une consigne régionale, communication et accompagnement des producteurs vers la consigne, uniformisation des bouteilles et bocal au niveau régional, émergence de nouvelles structures de consigne dans le réseau, en Auvergne par exemple.)
- d'accompagner les structures de consigne du verre dans leurs investissements sur des stations de lavage afin de mailler le territoire ; pour soutenir les producteurs dans leur premier achat de bouteilles et contenants en verre consignables uniformes ; pour soutenir les producteurs et distributeurs dans l'installation de lieux de stockage pour les consignés.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 70 000 €	Chapitre 937 - Sous-fonction 72
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 70 000 €	Chapitre 937 - Sous-fonction 72
	- 70 000 €	Chapitre 939 - Sous-fonction 91
Autorisations de programme	+ 3 M €	Chapitre 907 - Sous-fonction 72
Crédits de paiement de d'investissement	+ 500 000 €	Chapitre 907 - Sous-fonction 72
	- 500 000 €	Chapitre 909 - Sous-fonction 91

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Florence CERBAÏ

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Préserver nos paysages des affichages publicitaires

Exposé des motifs :

73% des Françaises et des Français trouvent la publicité « envahissante » sur tous les supports et 85 % la jugent « intrusive ». A l'entrée des villes, la multiplication des panneaux publicitaires défigure des paysages. Ces affichages imposent au public une multitude d'informations promotionnelles non sollicitées et représentent un risque en matière de sécurité routière.

Dans les villes, les affichages publicitaires banalisent le patrimoine bâti. L'émergence de publicités numériques impose aux citoyennes et citoyens, y compris aux plus jeunes, la présence d'écrans dans l'espace public. A l'heure du dérèglement climatique, de la nécessaire sobriété énergétique, ces panneaux consomment en électricité l'équivalent d'un foyer.

Dans les zones rurales, jusqu'au cœur de nos parcs naturels régionaux, la multiplication d'affichages publicitaires interdits (pré-enseigne, publicités illégales) est une atteinte à la sérénité des espaces naturels. Elles limitent leur attractivité et les petites communes n'ont pas toujours les moyens de faire respecter la loi et de les faire supprimer.

Avec cet amendement budgétaire, la région s'engage dans un **plan de réduction de l'affichage publicitaire** :

- pour accompagner financièrement les petites communes et leur EPCI en investissement sur une action « zéro publicité illégale » : suppression des pré-enseignes et publicités illégales, soutien à la mise en place d'une signalétique homogène pour assurer une information du public sur les entreprises locales.

- pour accompagner financièrement les communes et EPCI en fonctionnement dans l'élaboration d'un règlement local de publicité concerté plus contraignant que la loi, interdisant notamment les écrans numériques.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 200 000 €	Chapitre 937 Sous-fonction 72
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 200 000 €	Chapitre 937 Sous-fonction 72
	- 200 000 €	Chapitre 939 Sous-fonction 91
Autorisations de programme	+ 1 M€	Chapitre 907 Sous-fonction 72
Crédits de paiement de d'investissement	+ 300 000 €	Chapitre 907 Sous-fonction 72
	- 300 000 €	Chapitre 909 Sous-fonction 91

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Axel MARIN

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes la région en pointe sur le r trofit

Expos  des motifs :

“L'am lioration de la qualit  de l'air sera la grande cause de notre mandat.” Cet enjeu de sant  publique est partag  par l'ensemble de notre assembl e et n cessite des moyens financiers cons quents pour agir sur l'ensemble des sources de pollution de l'air.

Les transports routiers sont les principaux  metteurs de polluants dans l'air. Au-del  de la n cessaire diminution des trafics routiers, il nous faut accompagner les particuliers et les professionnels dans l'am lioration de leur flotte.

Le r trofit permet de changer la motorisation d'un v hicule thermique (diesel ou essence). Il est aujourd'hui possible d'installer un moteur  lectrique dans un v hicule particulier et de plus en plus d'entreprises innovantes et locales savent le faire. Cependant, ce proc d  n cessite que les entreprises obtiennent une homologation du processus pour chaque mod le de v hicule. Les co ts de ces homologations sont  lev s. Cet amendement propose que la r gion accompagne financ rement ces entreprises pour diminuer le co t des r trofits, accompagnement qui pourrait se faire en finan ant tout ou partie des homologations.

L'installation d'une motorisation au GNV ou   l'hydrog ne n'est pas encore adapt e aux v hicules particuliers car elle doit se faire avec l'accord du constructeur. Cette contrainte impose que ce proc d , pour  tre int ressant, se fasse sur des v hicules lourds   usage professionnel.

Cet amendement propose que la r gion accompagne, via un appel   projet, les entreprises qui souhaitent transformer leur flotte diesel.

Impact budg taire de l'amendement

Nature des cr�dits	Modification propos�e	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 2 M d'�	Chapitre 937 Sous-fonction 73
Cr�dits de paiement de fonctionnement	+ 2 M d'�	Chapitre 937 Sous-fonction 73
	- 2 M d'�	Chapitre 939 Sous-fonction 2
Autorisations de programme	+ 18 M d'�	Chapitre 907 Sous-fonction 73
Cr�dits de paiement de d'investissement	+ 2 M d'�	Chapitre 907 Sous-fonction 73
	- 2 M d'�	Chapitre 908 Sous-fonction 82

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Albane COLIN

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Régie publique de l'eau

Exposé des motifs :

L'eau est un bien commun, une ressource qui va se raréfier dans les années à venir. C'est pourquoi il est important qu'elle soit gérée dans le sens de l'intérêt général. C'est l'esprit d'une gestion directe d'un service public. La gestion de l'eau potable en régie publique permet de garder la maîtrise des équipements, des infrastructures de captage, des canalisations. Cette maîtrise assure, dans un contexte tendu, de prioriser les usages, de garantir une vision à long terme, un entretien régulier et pérenne des équipements et infrastructures, du captage jusqu'au robinet.

La gestion de l'eau pourrait ainsi être améliorée, notamment du point de vue des rendements. La moyenne nationale de rendement est inférieure à 80%, c'est-à-dire que, sur 5 litres d'eau puisée et traitée, plus d'un litre est perdu avant même d'atteindre le robinet du consommateur. Les chiffres sont disparates : dans certaines communes, on rencontre des rendements extrêmement faibles, de l'ordre de 30%, 40%... Quant aux tarifs, le prix de l'eau peut varier du simple au quadruple dans notre région, avec par exemple 1,87 € à Saint-Prim en Isère contre 7,81 € à Régnié Durette dans le Beaujolais.

Nous ne pouvons admettre une telle disparité d'accès à cette ressource vitale. La régie publique est un outil qui garantit la maîtrise des coûts. L'occasion d'un passage en régie permet aussi d'instaurer une tarification sociale de l'eau.

La compétence « eau potable » revient désormais aux intercommunalités et aux métropoles. Les prises de compétences par les intercommunalités sont récentes ou en train d'être réalisées, la date butoir étant 2026. C'est une occasion d'impulser une politique qui permette aux collectivités de réfléchir au passage en régie publique.

Cet amendement propose donc d'impulser une politique expérimentale à l'échelle régionale avec la création d'un appel à manifestation d'intérêt pour apporter une aide à la maîtrise d'ouvrage aux communes et intercommunalités qui initient une démarche de passage en régie publique de gestion de l'eau.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 2 M d'€	Chapitre 907 Sous-fonction 74
Crédits de paiement d'investissement	+ 0,5 M d'€	Chapitre 907 Sous-fonction 74
	- 0,5 M d'€	Chapitre 908 Sous-fonction 82

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Axel MARIN

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Reconnaissance juridique de nos fleuves

Exposé des motifs :

Les milieux aquatiques de notre région sont d'une très grande richesse, nous avons la chance d'être à l'amont de trois grands bassins versants : la Loire, le Rhône et la Garonne. Cette situation nous permet de profiter d'un magnifique patrimoine naturel mais nous incombe également la responsabilité de préserver cette ressource en eau, d'autant plus car nous sommes à l'amont de fleuves qui irriguent plus de la moitié du territoire métropolitain.

Dans un contexte de dérèglement climatique, la ressource en eau va devenir de plus en plus rare, des épisodes d'inondation et de sécheresse seront de plus en plus présents. Le débit dans le Rhône pourrait diminuer de plus de 30% d'ici à 2050. Préserver nos cours d'eau est donc une nécessité absolue.

De nombreux pays ont donné une personnalité juridique à des espaces naturels et en particulier aux fleuves, c'est le cas du Gange en Inde et du Whanganui en Nouvelle-Zélande. Il s'agit de reconnaître le fleuve, non plus comme une chose, mais comme un sujet de droit, ce qui permet de défendre juridiquement ses intérêts par voie de représentation, comme on le ferait pour des personnes morales.

De nombreuses initiatives et structures travaillent dans nos territoires sur les enjeux de développer les droits du vivant. Cet amendement propose d'accompagner financièrement ces structures.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 100 000 €	Chapitre 937 Sous-fonction 74
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 100 000 €	Chapitre 937 Sous-fonction 74
	- 100 000 €	Chapitre 930 Sous-fonction 2 Rubrique 202

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Albane COLIN

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Réhabilitation thermique des logements

Exposé des motifs :

Avec sa participation à la SPL OSER, la région aide les collectivités pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Pour accélérer la lutte contre le changement climatique, la précarité énergétique, améliorer la santé des habitants, il est nécessaire d'aider les particuliers pour une rénovation performante des logements.

Le secteur résidentiel représente environ 12% des émissions de gaz à effet de serre avec 55 MT équivalent CO₂. Malgré des moyens considérables mis en place par l'Etat (3,9 milliards en 2019), les émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel baissent peu par rapport aux objectifs à atteindre. L'enjeu est de taille, avec 18 millions de logements à rénover en France : selon le scénario négaWatt, il faudrait plus que doubler le rythme des rénovations pour atteindre 800 000 logements par an rénovés BBC, ce qui correspond à environ 95 000 logements dans notre région.

Pour accélérer les rénovations, les études mettent en cause la mauvaise information, la trop grande disparité ou complexité des dispositifs mais est aussi pointée l'inefficacité des travaux. Avec quelques années de recul sur les plans de rénovation énergétique, on s'aperçoit que nombre de ces travaux sont contre-productifs. En effet, selon le scénario négaWatt, une rénovation mal réalisée ou réalisée par tranche ne sera quasiment jamais terminée. Les dépenses ne sont pas efficaces.

Il est nécessaire d'impulser des rénovations avec, à la clé de la rénovation, une garantie BBC. Pour cela, nous imaginons une aide destinée aux foyers qui voudraient garantir l'efficacité des travaux, en plus de l'accompagnement prévu. De nombreuses collectivités territoriales aident leurs habitants et habitantes à orienter leurs choix en mettant en place un service public d'aide à la rénovation. Le conseil régional apporte son aide à travers les dispositifs tels que Rénov+, Ma Reno... Cet accompagnement peut être complété par la réalisation de trois tests d'étanchéité (avant les travaux, pendant les travaux et à la fin des travaux).

Nous proposons d'abonder l'aide régionale aux EPCI qui portent un dispositif d'aide à la rénovation de logement, pour permettre la garantie BBC (bâtiment basse consommation). Cette aide porterait uniquement sur une étude comprenant les trois tests d'étanchéité, à hauteur de 80% de la dépense. L'aide est plafonnée à 1 400 €. Cet amendement ouvre des crédits pour le soutien à 2 000 études en 2022.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 2,8 M d'€	Chapitre 907 Sous-fonction 75
Crédits de paiement de d'investissement	+ 2,8 M d'€	Chapitre 907 Sous-fonction 75
	- 2,8 M d'€	Chapitre 908 Sous-fonction 82

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Albane COLIN

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Développons les énergies renouvelables en Auvergne-Rhône-Alpes

Exposé des motifs :

La part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute en France s'élevait à 19,1% en 2020. Auvergne-Rhône-Alpes est la première région productrice d'énergies renouvelables du fait d'une production importante d'hydroélectricité. En termes de production d'énergies renouvelables, la France est à la traîne. En 17^{ème} position, la part d'ENR représente 13% environ de notre mix énergétique, seules la Bulgarie, la Hongrie, la République tchèque et la Slovaquie font moins bien.

Alors que le Danemark atteint 62% d'énergies renouvelables dans sa production, l'Irlande 35% et l'Allemagne 33%, les dernières annonces de notre Gouvernement montrent une stratégie qui s'éloigne d'un développement volontariste des énergies renouvelables.

La production d'énergies renouvelables doit être favorisée dans un contexte d'instabilité, notamment climatique, car elles sont plus fiables que des centrales thermiques. Les ENR permettent une couverture du territoire au plus près des besoins, en produisant localement. Au regard du prix de l'énergie, les énergies renouvelables sont également de moins en moins chères, dans un contexte d'augmentation du marché européen, et où il faudra également financer démantèlement des vieilles centrales, grand carénage, et autres surcoûts liés à la filière nucléaire.

D'autre part, l'énergie est un bien commun, qui doit être géré dans l'intérêt de toutes et tous. Les structures associatives doivent donc être encouragées. Ces structures existantes, et déjà en fonctionnement, constituent un levier pour développer les ENR en Auvergne-Rhône-Alpes, il s'agit de lever certains freins, notamment pour permettre l'emprunt et encourager cette production. Ces structures associatives ou citoyennes sont des démonstrateurs à l'échelle locale et permettent une pédagogie auprès des citoyennes et citoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Alors que l'arrêté tarifaire du 6 octobre 2021 constitue un coup de semonce pour ces associations, le conseil régional, dont les dispositifs étaient un puissant renfort, doit trouver un autre moyen de financer ces initiatives. Pour un véritable effet levier sur la production d'ENR en Auvergne-Rhône-Alpes, nous vous proposons que la région augmente sa participation dans les structures où elle est déjà présente :

- Fonds OSER : 1,5 million d'euros afin de participer aux structures du réseau Auvergne-Rhône-Alpes citoyennes et locales énergie (AURACLE),
- Enercoop : 500 000 € pour soutenir le développement des projets en cours.

La région pourrait également proposer une garantie d'emprunt apportée à ces structures, afin qu'elles puissent accélérer leurs réalisations sur le terrain et prendre des participations sous les mêmes critères que les dispositifs actuels, aux SAS coopératives citoyennes sous forme de titres participatifs.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 2 M d'€	Chapitre 907 - Sous-fonction 75
Crédits de paiement d'investissement	+ 2 M d'€	Chapitre 907 - Sous-fonction 75
	- 2 M d'€	Chapitre 908 - Sous-fonction 82

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Fabienne GREBERT

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Création du PNR des sources et gorges du Haut-Allier

Exposé des motifs :

En juillet 2016, la région Auvergne-Rhône-Alpes a choisi de remplacer le projet de PNR des sources et gorges du Haut-Allier par un contrat de territoire permettant d'engager chaque année près de 3 millions d'euros en investissement. Cependant, ces investissements n'ont pas permis de générer un flux d'activités pérennes de nature à développer de nouvelles activités, faire venir de nouveaux habitants et nouvelles habitantes et combattre la désertification des villages qui ne bénéficient pas de l'attractivité de pôles urbains à proximité.

Il convient de pallier la logique de guichet de ce contrat et de restaurer la démarche qui avait été initiée avec les territoires concernés, pour susciter un développement économique pérenne, accompagner les besoins en ingénierie territoriale des petites communes, valoriser le patrimoine naturel et culturel, en faire un vivier d'attractivité touristique et de restauration de la vie dans les villages.

Nous vous proposons donc de relancer la procédure de création du Parc naturel régional des sources et gorges du Haut-Allier.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 700 000 €	Chapitre 937 Sous-fonction 76
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 700 000 €	Chapitre 937 Sous-fonction 76
	- 700 000 €	Chapitre 938 Sous-fonction 88
Autorisations de programme	+ 3M d'€	Chapitre 907 Sous-fonction 76
Crédits de paiement de d'investissement	+ 1M d'€	Chapitre 907 Sous-fonction 76
	- 1M d'€	Chapitre 905 Sous-fonction 53

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Maxime MEYER

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Création du PNR de la Dombes

Exposé des motifs :

En 2017, la région Auvergne-Rhône-Alpes a choisi de remplacer le projet de parc naturel régional de la Dombes par un contrat de territoire permettant d'engager sur 5 ans 16,5 millions d'euros. Alors même que ce contrat arrive à échéance et que nous sommes dans l'attente d'un bilan des actions conduites depuis 2017, la réalité de terrain montre l'inefficacité de l'argent public investi pour répondre aux enjeux de ce territoire.

La Dombes est le plus grand site Natura 2000 de la région avec 50 000 Ha, 250 espèces d'oiseaux, 21% de la production piscicole nationale. C'est un milieu fragile, un patrimoine naturel qui a fortement baissé depuis 30 ans, qui fait face aux sécheresses dues au changement climatique, aux effets des pollutions diffuses sur la qualité de l'eau, à l'urbanisation de par sa proximité avec la métropole de Lyon.

Les acteurs locaux font preuve d'ingéniosité pour préserver et valoriser ce territoire : reconnaissance de la filière poisson de Dombes, expérimentation d'élevage biologique, recherche de débouchés pour le cuir de carpes, mise en place de plans alimentaires territoriaux, etc. Plus que jamais, il est temps que les acteurs locaux, de la Dombes des étangs au Val de Saône, reprennent la main pour choisir collectivement de l'avenir de leur territoire. C'est l'objet d'un PNR.

La mandature 2010-2015 était presque arrivée au bout de la mise en place du PNR, mais il a été fait table rase de la concertation menée depuis de longues années, pour le remplacer par des financements que les communes auraient eus par ailleurs, puisqu'ils étaient d'ores et déjà intégrés dans les anciens contrats de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA). L'association pour la création du parc naturel régional de la Dombes existe encore. Au 1^{er} janvier 2015, 51 communes, 5 communautés de communes, 4 syndicats mixtes, le département de l'Ain et la région avaient adhéré à cette association pour être associés à l'élaboration de la charte. L'association n'attend qu'à être réactivée.

Nous vous proposons donc de relancer la procédure de création du parc naturel régional de la Dombes.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 700 000 €	Chapitre 937 Sous-fonction 76
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 700 000 €	Chapitre 937 Sous-fonction 76
	- 700 000 €	Chapitre 938 Sous-fonction 88
Autorisations de programme	+ 3M d'€	Chapitre 907 Sous-fonction 76
Crédits de paiement de d'investissement	+ 1M d'€	Chapitre 907 Sous-fonction 76
	- 1M d'€	Chapitre 905 Sous-fonction 53

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Maxime MEYER

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Soutenir l'action des vrais défenseurs de la nature

Exposé des motifs : Plus de 6 millions d'euros ont été versés par la région aux chasseurs durant les six dernières années. A cela, il faut ajouter les financements annexes dans d'autres politiques régionales (financement de locaux de chasse, de miradors, etc.). Dans le même temps, les financements pour les associations environnementales ont quasiment disparu (exemple de l'association France nature environnement dont la subvention a été réduite de plus de 75%). Les arguments avancés à l'époque pour justifier cette politique étaient de « *ne pas laisser les questions de biodiversité aux bobos des villes* » et « *pas de monopole dans la protection de la biodiversité* » (Philippe Meunier, 2016).

C'est donc sur la base de ces mêmes arguments que nous proposons un rééquilibrage inverse. La chasse n'est en effet pas le reflet du monde rural : 70% des chasseurs sont citadins (source IFOP) et seulement 8% sont agriculteurs contre 39% de cadres (source Fédération nationale de la chasse). La chasse reçoit par ailleurs un quart du prix de vente des permis de chasser et n'a donc pas besoin des financements régionaux qui ne visent finalement qu'à asseoir un monopole injustifié (la Fédération nationale de la chasse a plus de 35 M € de budget annuel à elle seule). Par ailleurs, l'efficacité des actions menées par les chasseurs grâce à cet argent est largement décriée par un grand nombre d'acteurs.

Les associations environnementales défendent la biodiversité dans son ensemble depuis maintenant près de 60 ans, avec une expertise technique inégalée générant des centaines d'avis au service de l'intérêt général, en fournissant des inventaires sur l'ensemble des espèces vivantes (et non pas uniquement chassables), en protégeant des zones remarquables, en travaillant à la réintroduction et la préservation d'espèces en voie de disparition, en formant les professionnels du secteur, ou encore en sensibilisant le grand public à tous les âges de la vie.

A l'heure de l'effondrement de la biodiversité et du dérèglement climatique, au moment où la reconstitution des écosystèmes et le réensauvagement n'ont jamais été aussi importants, il est temps de soutenir l'action des associations environnementales. Et ce n'est pas les 83% de Françaises et Français à déclarer la chasse comme source de problèmes de sécurité pour les promeneurs, ou les 51% opposés à la chasse, ou encore les 66% opposés à l'idée selon laquelle les chasseurs sont les premiers écologistes de France, qui diront le contraire (source IPSOS).

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 450 000 €	Chapitre 937 - Sous-fonction 76
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 450 000 €	Chapitre 937 - Sous-fonction 76
	- 450 000 €	Chapitre 938 - Sous-fonction 88
Autorisations de programme	+ 2 M d'€	Chapitre 907 - Sous-fonction 76
Crédits de paiement de d'investissement	+ 650 000 €	Chapitre 907 - Sous-fonction 76
	- 650 000 €	Chapitre 905 - Sous-fonction 53

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Florence CERBAÏ

**CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021**

**- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071**

Climat Plan Arbre hors forêt

Exposé des motifs :

En 2020, la région a adopté la niche délibérative proposée par le groupe RCES portant sur la création d'un plan régional de l'arbre hors forêt (plan travaillé avec l'ensemble des groupes de la région), pour lutter notamment contre changement climatique et l'effondrement de la biodiversité. Il indiquait alors une série de mesures à budgéter :

1. Faire de la région la collectivité pilote dans la structuration de la filière arbre hors forêt et de se doter ainsi d'un pôle régional technique « arbre hors forêt » qui soit fédérateur et ancré dans les territoires ;
2. Inciter à l'intégration de l'arbre aux politiques d'aménagement du territoire en permettant la prise en compte des dépenses à hauteur de 50% pour la plantation d'arbres dans les CAR, les plans ruralité et bourg-centre et les pactes départementaux;
3. Accompagner les communes via nos partenaires experts sur la plantation et l'entretien et mettre en place un bonus résilience de l'ordre de 5 à 10% pour les EPCI qui se fixent pour objectif 20% d'espaces publics ombragés à horizon 2030;
4. Être une région exemplaire en mettant en place des programmes de débitumisation et de plantation d'arbres sur les chantiers dont la région est maître d'ouvrage ou principal financeur : les cours des lycées (intégration de travaux de débitumisation et plantations d'arbres au plan Marshall), les CFA, les universités, aux abords des gares, en lien avec la SNCF, et des véloroutes, ou encore sur les parkings.

L'exécutif régional a ensuite soumis au vote un rapport en juillet 2020 intitulé PLAN RÉGIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ARBRES CHAMPÊTRES ET URBAINS. Ce rapport a été adopté, mais aucun budget dédié ne lui ayant été associé, ce plan attend encore d'être mis en œuvre globalement, au-delà de quelques actions isolées bénéficiant déjà de lignes budgétaires (plantation de haies). Nous vous proposons donc d'engager 5,2 millions d'euros pour la mise en œuvre de ce plan en 2022.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 200 000 €	Chapitre 937 - Sous-fonction 78
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 200 000 €	Chapitre 937 - Sous-fonction 78
	- 200 000 €	Chapitre 938 - Sous-fonction 88
Autorisations de programme	+ 5 M €	Chapitre 907 - Sous-fonction 78
Crédits de paiement de d'investissement	+ 2 M €	Chapitre 907 - Sous-fonction 78
	- 2M d'€	Chapitre 905 - Sous-fonction 53

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Olivier ROYER

**CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021**

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Investissement pour le train

Exposé des motifs :

Le budget Transports représente aujourd'hui pour la région plus d'un tiers de ses dépenses. Il permet notamment de transporter plus de 200 000 personnes par jour sur l'ensemble de la région via les réseaux de transports gérés par la SNCF ou délégués à des transporteurs routiers dans le cadre de DSP sur des lignes d'autocars.

Malgré cela, nombre de lignes ferroviaires sont aujourd'hui à renforcer, à rouvrir aux passagers et passagères pour permettre demain un développement encore plus important des transports collectifs dans la région afin de répondre au double enjeu de l'augmentation constante du coût des carburants et de la nécessité de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Partout où existe dans la région un réseau ferré, il est indispensable que la région investisse, en tout premier lieu avec l'État, mais également les collectivités territoriales, pour que demain ces lignes soient exploitables et permettent à chacune et chacun de se transporter dans la région, mais également vers d'autres territoires.

Ainsi, il est proposé de renforcer dès 2022 le financement de la régénération des lignes TER pour permettre par exemple : la réouverture la plus rapide possible de la section Thiers-Boën et d'investir les sommes nécessaires à l'ouverture aux voyageurs de la rive droite du Rhône notamment en lien avec les projets en développement de la région Occitanie, comme demandé spécifiquement dans un amendement commun des groupes écologistes et de gauche.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 200 M d'€	Chapitre 908 Sous-fonction 81 Rubrique 811
Crédits de paiement de d'investissement	+ 40 M d'€	Chapitre 908 Sous-fonction 81 Rubrique 811
	- 40 M d'€	Chapitre 908 Sous-fonction 82

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Olivier LONGEON

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Faciliter l'accès aux TER

Exposé des motifs :

Les transports représentent une politique majeure de la région. Chaque jour, plus de 200 000 personnes utilisent les TER en train ou bus, majoritairement pour relier leur habitation à leur lieu de travail ou d'étude. Le confort de liaison est donc un aspect très important de la vie quotidienne : le confort du wagon ou du car, le confort des horaires, la facilité de monter à bord et à arriver rapidement à destination. Ce confort permet d'attirer plus d'usagers et d'usagères vers les transports en commun et donc réduire l'utilisation des transports individuels motorisés chaque fois que cela est possible. C'est également un enjeu planétaire dans le cadre d'une écologie positive des solutions du quotidien. A cela s'ajoute l'importance de l'accessibilité sociale des TER à toutes et tous.

Ainsi, dès 2022, il est proposé 3 améliorations immédiates aux liaisons ferrées :

- renforcer certaines liaisons ferroviaires en augmentant les fréquences de passage,
- mieux intégrer la tarification des liaisons interurbaines en TER à la tarification du réseau urbain, notamment sur la métropole de Lyon et le Rhône,
- développer une tarification sociale ambitieuse avec notamment la gratuité sur l'ensemble du réseau TER d'ici la fin du mandat pour les moins de 20 ans (dont l'abonnement est aujourd'hui plus coûteux que celui des salariés, pris en charge à 50% par l'employeur) et les boursiers. Seuls les policiers municipaux, surveillants pénitentiaires et douaniers bénéficient d'une gratuité totale sur l'ensemble du réseau TER de la région.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 10 M d'€	Chapitre 938 Sous-fonction 81 Rubrique 811
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 10 M d'€	Chapitre 938 Sous-fonction 81 Rubrique 811
	- 10 M d'€	Chapitre 939 Sous-fonction 91

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : **LES ÉCOLOGISTES**

Présenté par **Anne BABIAN LHERMET**

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Accessibilité tout handicap des gares

Exposé des motifs :

L'accessibilité est un sujet primordial pour l'inclusivité de toutes les habitantes et tous les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes quels que soient leurs handicaps, et en particulier l'accessibilité aux transports en commun. C'est la vie quotidienne d'un nombre important d'usagers et d'usagères qui est affectée par des difficultés à se déplacer. Il en va de leur autonomie.

Ce sont 82 gares qui ont été identifiées comme prioritaires au regard des critères du décret 2014-1323. Fin 2020, 80 millions d'euros ont permis de rendre accessibles 42 gares. En 2022, les travaux de quatre gares seulement sont programmés. C'est insuffisant. Pour accélérer les mises en accessibilité, nous proposons de réhausser notre ambition pour rendre accessible toutes les gares restantes sur ce mandat (80 millions d'euros d'AP) et de consacrer 10 millions d'euros de crédits de paiement aux travaux d'accessibilité dès 2022.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisation de programme	+ 80 M€	Chapitre 908 Sous-fonction 81 Rubrique 812
Crédits de paiement de d'investissement	+ 10 M d'€	Chapitre 908 Sous-fonction 81 Rubrique 812
	- 10 M d'€	Chapitre 908 Sous-fonction 82

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Natacha MURACCIOLE

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Fonds pour l'économie sociale et solidaire

Exposé des motifs :

L'économie sociale et solidaire représente 11% des emplois en Auvergne-Rhône-Alpes. Associations, mutuelles, coopératives, les structures de l'ESS emploient plus de 300 000 personnes dont 65% dans le secteur privé. Plus de 22% des établissements sont des moyennes ou grandes entreprises, contre un peu moins de 14% dans le secteur privé hors ESS. Elles agissent dans des secteurs touchés par des difficultés de recrutement, faute de formations adaptées et de financements : action sociale, santé, enseignement, culture, artisanat. Ces activités répondent à des besoins essentiels de nos habitantes et habitants, constituent des emplois non délocalisables et permettent via leurs statuts de démocratiser l'économie. Elles sont pourtant moins soutenues par les pouvoirs publics et les investisseurs alors même que l'ESS transforme en profondeur notre rapport à l'économie et à ce qui est essentiel pour la vie d'un territoire.

Pour consolider le secteur de l'ESS et le développer, pour relancer des activités utiles et indispensables, l'économie sociale et solidaire a besoin d'un accompagnement au moins égal voire supérieur à celui du secteur privé hors ESS. Afin de consolider des modèles économiques innovants et de favoriser l'émergence et le déploiement de petites entreprises et associations de proximité pourvoyeuses d'emplois, nous vous proposons de rétablir l'équilibre et de consacrer un fonds d'investissement dédié au développement du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 0,5 M d'€	Chapitre 939 Sous-fonction 91
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 0,5 M d'€	Chapitre 939 Sous-fonction 91
	- 0,5 M d'€	Chapitre 939 Sous-fonction 92
Autorisation de programme	+ 8 M d'€	Chapitre 909
Crédits de paiement d'investissement	+ 1,5 M d'€	Chapitre 909 Sous-fonction 91
	- 1,5 M d'€	Chapitre 908 Sous-fonction 82

AMENDEMENT

Déposé par le groupe :
LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Olivier ROYER

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Transformation durable de la filière plastique

Exposé des motifs :

La filière plastique est une filière importante en Auvergne-Rhône-Alpes. En 2018, la région comptait près de 900 entreprises sur son sol sur les 3 500 présentes en France. De la Plastics Vallée dans l'Ain au plateau de Sainte-Sigolène en Haute-Loire, la filière participe au développement économique des territoires urbains comme ruraux qui sont attenants à ces bassins d'emploi. Au-delà des deux pôles cités, on trouve également des pôles d'entreprises importants autour de Romans et Grenoble. Cela fait de cette filière une industrie présente sur l'ensemble du territoire, construite autour de petites, moyennes et grandes entreprises.

Le plastique est présent partout dans nos vies. Il est omniprésent dans les produits que nous consommons et se retrouve malheureusement disséminé dans la nature où les dégâts qu'il cause sont de plus en plus documentés. Il est aujourd'hui indispensable de réduire l'impact du plastique sur la nature, de réussir à recycler, réutiliser au maximum ces matières plastiques qui peuvent être, théoriquement, broyées puis réutilisées à l'infini, afin d'éviter de recourir à la matière issue du pétrole. Même si les entreprises d'Auvergne-Rhône-Alpes sont très innovantes sur les plastiques issus de matières biosourcées (maïs, féculé de pommes de terre...), il reste aujourd'hui encore beaucoup de ressources dans les déchets que nous enfouissons. Ainsi, en renforçant l'aide régionale sur la récupération et le recyclage, nous permettrons le développement d'emplois et une moindre utilisation des surfaces agricoles pour des fonctions autres que l'alimentation.

La feuille de route économie circulaire de la région stipule qu'il nous faut tourner la page de l'enfouissement en passant de 24% à 10% et réduire de 12% la production de déchets en référence au scénario tendanciel. Pour y parvenir, nous souhaitons réhausser l'objectif de taux de valorisation matière de 75% dès 2030 (au lieu des 70% en 2031 stipulée dans la feuille de route régionale) avec un objectif d'aller au-delà à long terme.

Aussi cet amendement vous propose de renforcer les aides pour encourager au traitement à la source des biodéchets et soutenir la filière des ressourceries et recycleries, qui sont pourvoyeuses d'emplois locaux et permettent à la fois d'intervenir sur les déchets ménagers et les déchets des activités économiques.

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 500 000 €	Chapitre 939 - Sous-fonction 91
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 500 000 €	Chapitre 939 - Sous-fonction 91
	- 500 000 €	Chapitre 939 - Sous-fonction 92
Autorisations de programme	+ 5M d'€	Chapitre 909 - Sous-fonction 91
Crédits de paiement de d'investissement	+ 1M d'€	Chapitre 909 - Sous-fonction 91
	- 1M d'€	Chapitre 909 - Sous-fonction 92

AMENDEMENT

Déposé par le groupe :
LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Alexandra CUSEY

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Structuration d'une filière de démantèlement du nucléaire

Exposé des motifs :

Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises note dans son « panorama de la filière nucléaire en Auvergne-Rhône-Alpes » de septembre 2021 que notre région est stratégique pour le nucléaire français. Elle est la première région productrice d'électricité nucléaire en Europe. Elle a sur son territoire quatre centrales en activité, qui comptabilisent 14 réacteurs. Nous avons également la plus vieille centrale encore en activité : le Bugey.

Mais au-delà de la production électrique, notre région possède un écosystème quasiment complet autour de l'industrie nucléaire: un pôle de compétitivité – Nuclear Valley, pas moins de 18 formations dédiées allant du bac au bac+5, un CFA des métiers de l'énergie tourné principalement vers le nucléaire, les directions stratégiques de EDF DIPNN (Division ingénierie et projets nouveau nucléaire) et DP2D (Direction des projets déconstruction-déchets), le plus grand site nucléaire d'Europe avec Orano Tricastin, des sites d'enrichissement, de traitement des déchets, de la R&D, etc. 60 entreprises régionales travaillent majoritairement avec ce secteur, 643 ont le nucléaire comme activité stratégique.

Et pourtant il y a un maillon délaissé dans cet écosystème industriel alors même qu'il est identifié par Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises à fort potentiel : « *L'ingénierie de la déconstruction et du démantèlement des installations nucléaires (EDF DP2D) est très dynamique, et son activité est appelée à monter en puissance.* »

Considérant que cette activité de déconstruction est effectivement d'avenir et stratégique, nous vous proposons d'allouer des moyens pour participer activement à la structuration d'une filière dédiée. Il conviendra dans un premier temps de mener une étude en lien avec les acteurs existants afin d'identifier les actions à conduire.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 500 000 €	Chapitre 939 Sous-fonction 91
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 500 000 €	Chapitre 939 Sous-fonction 91
	- 500 000 €	Chapitre 939 Sous-fonction 2

AMENDEMENT

Déposé par le groupe :
LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Renaud DAUMAS

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Lutte et adaptation aux changements climatiques sur les fermes d'Auvergne-Rhône-Alpes

Exposé des motifs :

L'agriculture est une priorité forte des politiques économiques régionales. La région s'investit notamment pour être au plus près des secteurs confrontés à des épisodes climatiques sévères de ces dernières années (sécheresse, grêle, gel, neige, inondations). A ces aides conjoncturelles doit s'ajouter une politique plus structurelle. Le budget primitif pour 2022 aborde les enjeux de la politique agricole régionale de sécurisation des productions face au changement climatique et l'amélioration du bilan carbone de l'agriculture. Pour tenir ces enjeux, l'agriculture et la forêt de notre région doivent disposer d'un budget cohérent par rapport aux défis que ces secteurs d'activités en pleine mutation doivent relever.

Aussi, dans le socle de la PAC 2023-2027 en France, trois objectifs européens ont été définis, parmi lesquels le renforcement des actions favorables à l'environnement et au climat, qui contribuent aux objectifs environnementaux et climatiques de l'Union européenne. Alors pourquoi ne pas encourager ce virage en Auvergne-Rhône-Alpes ?

Nous vous proposons de voter un soutien plus structurel d'adaptation et de lutte contre le changement climatique pour limiter à moyen terme les besoins d'aides face aux aléas météorologiques conjoncturels. Ce soutien se décline à la fois en fonctionnement (animation territoriale et ingénierie) et en investissement (haies, économies d'eau, d'énergie, réhabilitation thermique des fermes, outils agricoles).

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisation d'engagement	+ 1 M d'€	Chapitre 939 - Sous-fonction 93
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 1 M d'€	Chapitre 939 - Sous-fonction 93
	- 1 M d'€	Chapitre 939 - Sous-fonction 91
Autorisation de programme	+ 10 M d'€	Chapitre 909 - Sous-fonction 93
Crédits de paiement d'investissement	+ 3 M d'€	Chapitre 909 - Sous-fonction 93
	- 3 M d'€	Chapitre 908 - Sous-fonction 82

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : LES ÉCOLOGISTES

Présenté par Anne BABIAN LHERMET

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Filière vélo

Exposé des motifs :

Un tiers des émissions de gaz à effet de serre est dû aux déplacements. C'est pourquoi, tout doit être mis en œuvre pour promouvoir les mobilités décarbonées et offrir à nos concitoyennes et concitoyens des alternatives à la voiture individuelle.

En milieu urbain, le vélo est un excellent moyen de se déplacer, bon pour le climat, le porte-monnaie et la santé. La crise Covid a vu une explosion de son usage et les fournisseurs et réparateurs sont débordés de commandes.

Or aujourd'hui, les vélos et pièces sont majoritairement fabriqués en Asie. Il nous paraît indispensable que la région soutienne davantage la filière vélo. Des initiatives soutenues par la région existent déjà, comme la SCIC « L'usine à vélo » à Lyon. Nous proposons de développer à l'échelle de l'ensemble du territoire régional une filière vélo, de la fabrication au recyclage, en passant par la réparation et l'entretien. Cette filière, permettant la relocalisation de la fabrication de cycles, pourrait, par exemple, permettre aussi à des sous-traitants de l'automobile de se reconvertir dans la fabrication de pièces de vélos.

Nous proposons, pour 2022, de soutenir cette filière à hauteur d'un million d'euros en investissement, avec un objectif à 5 millions sur le mandat.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations de programme	+ 5 M d'€	Chapitre 909 Sous-fonction 94
Crédits de paiement de d'investissement	+ 1M d'€	Chapitre 909 Sous-fonction 94
	- 1M d'€	Chapitre 908 Sous-fonction 82

AMENDEMENT

Déposé par le groupe : **LES ÉCOLOGISTES**

Présenté par **Axel MARIN**

CONSEIL RÉGIONAL AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SESSION DU 16 & 17 DÉCEMBRE 2021

- Budget Primitif 2022 -
Rapport n° 2021-12 / 01-1-6071

Moyens des groupes politiques

Exposé des motifs :

Dans le nouveau règlement intérieur, la majorité régionale a choisi de fusionner les enveloppes budgétaires dédiées aux collaborateurs et collaboratrices et aux frais matériels des groupes politiques, jusqu'alors distinctes et présentées comme non fungibles. Le budget primitif propose donc une baisse de 17,4%, passant de 2,18 millions d'euros à 1,8 million d'euros par an.

Ces moyens ne sont pas un luxe, ils permettent aux groupes politiques, notamment ceux d'opposition, de fonctionner correctement et d'avoir les moyens de contrôler l'action de l'exécutif. Il s'agit là d'une exigence de démocratie. Dans le même temps, l'exécutif n'a pas diminué ses frais de fonctionnement pour le cabinet comme pour la valorisation de ses actions.

Cet amendement entend rétablir un certain équilibre.

Impact budgétaire de l'amendement

Nature des crédits	Modification proposée	Imputation
Autorisations d'engagement	+ 380 000 €	Chapitre 940
Crédits de paiement de fonctionnement	+ 380 000 € - 380 000 €	Chapitre 940 Chapitre 930 Sous-fonction 2 Rubrique 202